



COMPTE ADMINISTRATIF 2016 –Conseil Municipal du 27 janvier 2017

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif et du Compte Administratif.

Cette note sera mise en ligne sur le site de la commune après l'adoption du Compte Administratif.

La présente note n'a pas vocation à l'exhaustivité. Elle présente les points saillants du Compte Administratif. Elle porte sur l'exécution générale du budget, dresse quelques comparaisons avec des exercices antérieurs et explique les principales différences entre le Budget Prévisionnel et le Compte Administratif.

*
* *

Confrontée à une situation financière difficile en raison d'une dette écrasante, contractés sous le précédent mandat, la municipalité élue en 2014 a affirmé avec le vote du Budget Prévisionnel 2016 une volonté forte de reconstituer des marges de manœuvre.

Les efforts entrepris ont porté à la fois sur une réduction des dépenses de fonctionnement et la recherche de nouvelles recettes.

Le Compte Administratif 2016 est l'occasion de faire un bilan d'étape sur une stratégie pensée à l'échelle du mandat.

1 La section de fonctionnement

1.1 La diminution des dépenses de fonctionnement

1.1.1 Les dépenses de gestion des services

1.1.1.1 Les charges à caractères général

S'agissant des dépenses de ce chapitre budgétaire, le renforcement du suivi administratif quotidien fonctionne à plein. Toutes les dépenses, aussi minimes soient-elles, font désormais l'objet d'un

examen rigoureux. Un état mensuel des dépenses est dressé, un tableau de bord permet un suivi de l'évolution des dépenses par rapport à la même période de l'année précédente.

Par ailleurs certaines mesures spécifiques ont été mises en œuvre :

- A l'automne 2015 la commune a exploité le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour faire isoler à coût quasiment nul (0 € pour les bâtiments chauffés au fuel et 1 € le m2 pour les bâtiments chauffés à l'électricité) environ 4 000 m2 de toiture. Cette démarche qui a déjà produit ses premiers effets sur la facture énergétique en 2015 a fonctionné à plein en 2016.
- Le collège, propriété de la commune, est fermé depuis plusieurs années. Il hébergeait jusqu'au printemps quelques activités associatives et une salle était mise à disposition de Bièvre Isère Communauté pour ses activités en direction des adolescents de la commune. Le bâtiment a été placé « hors gel » et fermé, en attendant de trouver une nouvelle destination d'usage. Les dernières activités qui s'y tenaient ont été relocalisé dans des salles de l'ancien groupe scolaire qui sont déjà chauffées en raison de la présence de logements. Les dépenses de chauffage du collège ont représenté 6 429,83 € en 2014 et 6 690,37 € en 2015. Cette mesure produit ses premiers effets dès l'exercice 2016 et fonctionnera à plein sur les exercices suivants.
- Depuis le 1^{er} juin 2016, dans un double souci d'agir concrètement pour l'environnement et de réaliser des économies, l'éclairage public de la commune est éteint de minuit à 5h en semaine et de 1h à 6h les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche. Les dépenses d'énergie de l'éclairage public (hors abonnements) ont représenté 6 291,87 € HT en 2014 et 6 204,39 € HT en 2015. EDF procédant à une facturation basée, dans un premier temps sur les consommations antérieures puis, dans un second temps, sur des relevés de compteur, les économies ainsi générées n'apparaîtront qu'en 2017. A l'inverse, la hausse du prix du kilowatt/heure a impacté en 2016 le budget de la commune, ce qui explique la hausse de 3,8% de la facture électrique.

		BP 2015	CA 2015	BB+DM 2016	CA 2016
chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	351 000,00	341 720,15	326 599,00	304 1,07

1.1.1.2 Les charges de personnel

En recrutant un Secrétaire Général nous avons fait le choix délibéré d'augmenter **momentanément en 2015** la masse salariale. Nous étions convaincus que cette stratégie était la meilleure pour assurer notamment un véritable encadrement des agents, les remobiliser dans un projet commun, mettre en place une gestion des ressources humaines, détecter des gisements d'économie et assurer un suivi rigoureux des dépenses et des recettes.

Il convient d'ailleurs de noter que le recrutement du Secrétaire Général en 2015 a été financé pour cet exercice à 30% par le non remplacement du congé maternité et des arrêts maladie de notre adjoint administratif en charge des finances et de la gestion des Ressources Humaines. Les mesures entreprises en 2015 ont permis d'inscrire en dépenses au chapitre 012 dans le Budget Primitif 2016

un montant légèrement inférieur à la somme constatée dans le Compte Administratif 2015. Ce fait est d'autant plus révélateur des efforts déjà entrepris en matière de maîtrise de la masse salariale que la charge financière que représente le recrutement du Secrétaire Général est pleinement présente en 2016, alors qu'elle n'apparaît que partiellement en 2015.

Le fonctionnement du service des écoles a connu depuis la rentrée scolaire 2015/2016 plusieurs modifications qui ont conduit à une réduction très significative du volume horaire total nécessaire à son fonctionnement.

- Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014/2015 le planning des agents était réalisé par un agent du service. Ce planning a fait l'objet d'une optimisation dès la rentrée scolaire 2015/2016. Cette optimisation a permis une réduction du nombre d'heures nécessaires au fonctionnement du service et cela malgré la charge supplémentaire liée à la réforme des rythmes scolaires.
- Jusqu'au printemps 2016 la commune assurait un accompagnement dans deux bus assurant le ramassage scolaire pour des enfants de moins de 5 ans. Or, le règlement fixé par le Département n'impose un adulte accompagnateur que dans les bus de plus de 9 places. Un 1^{er} agent a été retiré début avril 2016 et le 2^{ème} a été retiré à l'occasion de la rentrée scolaire 2016/2017. Cela représente une diminution du volume horaire de 15h/semaine.
- A compter de 1^{er} septembre 2016, le service de portage de repas est assuré bénévolement par des élus. Cela représente une diminution du volume horaire de 7h30/semaine.

La commune emploie quatre adjoints techniques dont un était, jusqu'à peu, exclusivement assigné à des tâches administratives (urbanisme en particulier) et de gestion des bâtiments communaux. Les récentes prises de compétence de la Communauté de Commune en matière d'urbanisme, conjuguées avec un transfert de compétence en direction d'un agent du service administratif, notamment sur les questions liées au cadastre, permettent depuis le début de l'année de redéployer partiellement cet agent sur le terrain. Ce mouvement a d'ores et déjà permis en 2016 de ne pas remplacer plusieurs arrêts maladie et un mi-temps thérapeutique d'un adjoint technique. Depuis fin décembre un adjoint technique s'est vu accordé une disponibilité.

Renforcé par le Secrétaire Général, le service administratif a pris progressivement en charge les demandes d'information en matière d'urbanisme, les fonctions support de la nouvelle organisation du portage de repas (commandes auprès du prestataire, construction du planning des bénévoles assurant le portage...).

Sa réorganisation a notamment permis d'instaurer une ouverture au public à raison de 30h/semaine, soit un doublement du volume horaire. Le déménagement de l'accueil du public le 1^{er} février 2016, dans des locaux mis à disposition par la Communauté de Communes, améliore sensiblement le fonctionnement du service public et procure aux agents du service administratif des conditions de travail autrement plus satisfaisantes que la situation antérieure.

La démarche de dématérialisation des procédures avec la trésorerie connaît une nouvelle étape depuis le 1^{er} septembre (paies et ensemble des pièces justificatives). La mise en place d'une signature électronique pour les bordereaux de titres et de mandats est prévue pour le 1^{er} semestre 2017.

Il est important également de souligner le renforcement de la sécurité juridique de certaines de nos procédures. A titre d'exemple, parmi d'autres, le Conseil Municipal a adopté lors de sa séance du 12 juillet 2016 un règlement intérieur de la commande publique. Les mises en concurrence sont également une source d'économie.

De même, les associations qui bénéficient de mise à disposition de locaux de la commune ont été invitées à signer une convention qui fixe les obligations des parties.

Le tableau ci-dessous présente les charges de personnel en 2015 et 2016 retraitées avec les atténuations de charges.

		CA 2015	CA 2016
chapitre 012	CHARGES DE PERSONNEL	408 440,11	394 464,31

1.1.1.3 Les autres charges de gestion

Les élus se sont particulièrement mobilisés pour participer concrètement à l'effort de redressement des comptes de la commune. Ainsi, en 2015 le nombre d'élus indemnisés a été ramené de 5 à 4. En outre, le 20 janvier 2016, le Conseil Municipal a adopté une modification du régime indemnitaire du Maire et des Adjointes entraînant une diminution de leurs indemnités. Cet effort permet à la commune d'économiser plus de 10 000 € par an soit près de 15,5% sur cette enveloppe.

Le budget 2016 traduit une nette diminution de l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations, ramenée à 7 157 € au CA 2016 contre 10954 € au CA 2015. Néanmoins, il est à noter que toutes les associations domiciliées à Roybon et ayant adressé une demande de subvention ont bénéficié d'un soutien de la commune.

Au total, les de gestion des services ont fortement diminué (9,07%) pour redescendre à un niveau inférieur à celui de 2012.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	847 857,59	866 604,45	850 752,89	924 482,75	840 665,67

1.1.2 Les charges financières

Les intérêts de la dette sont en diminution par rapport à 2015 mais représentent encore, et pour de longues années, une charge disproportionnée pour une commune de la taille de Roybon. Les charges financières s'élèvent ainsi à 177 544,38 € contre 185 027 € en 2015.

Au total, les dépenses de la section de fonctionnement sont en retrait de 5,40%. L'écart entre les dépenses réelles de 2012 et de 2016 est lié au niveau des intérêts de la dette. A lui seul ce tableau témoigne des efforts entrepris.

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2012-2016						
		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		847 857,59	866 604,45	850 752,89	924 482,75	840 665,67
chapitre 66	CHARGES FINANCIERES	143 178,44	203 465,22	192 557,97	185 027,00	177 454,38
chapitre 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	225,24	0,00	77,24	0,00	960,10
chapitre 68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	2 650,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		991 261,27	1 070 069,67	1 043 388,10	1 109 509,75	1 021 730,15
chapitre 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	617 351,80	0,00	0,00
chapitre 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	27 547,50	5 385,00	0,00	6 514,60	33 996,20
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		27 547,50	5 385,00	617 351,80	6 514,60	33 996,20
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1018 808,77	1 075 454,67	1 660 739,90	1 116 024,35	1 055 726,35

1.2 L'augmentation des recettes de fonctionnement

1.2.1 Produits des services

Sur ce chapitre budgétaire l'élément notable est constitué des recettes perçues sur le compte 70878 « remboursement par autres redevables ». Dans le cadre d'une convention en date du 4 juin 2013, la commune met un véhicule à disposition de la SPL Office de Tourisme Mandrin Chambaran. Les kilomètres effectués sont facturés à la SPL. Le renforcement du contrôle administratif au sein de la commune a permis de constater que la facturation trimestrielle prévue dans la convention n'était pas assuré de manière régulière et satisfaisante. Une régularisation, qui génère une recette significative cette année, a été opérée. C'est ce qui explique l'écart entre la prévision budgétaire 2016 et la prévision de CA 2016. La commune va désormais veiller au respect de la périodicité de facturation prévue dans la convention.

1.2.2 Impôts et taxes

Lors de sa séance du 25 mars 2016 le Conseil Municipal a approuvé le Budget Prévisionnel 2016 qui contient notamment une augmentation des taux de 7,29 % devant générer une augmentation des recettes fiscales de plus de 22 000 € venant compenser l'estimation que nous détenions, à ce moment là, de la diminution des dotations de l'Etat. Il convient de rappeler l'engagement de l'équipe municipale de revenir sur cette hausse de la fiscalité dès que le projet Centerparcs débiterait.

Le produit fiscal encaissé est sensiblement plus élevé que la prévision (+ 13 667 €). Nous avons bénéficié d'un rôle complémentaire substantiel (10 713 €) en raison de l'imposition nouvelle d'une SCI implantée sur la commune.

Parallèlement nous avons mis en place une gestion beaucoup plus dynamique de notre parc immobilier dont nous récoltons dès à présent les premiers fruits.

1.2.3 Dotations et participations

La baisse des dotations de l'Etat s'élève au total à 10 083 €. Néanmoins le niveau général des recettes de ce chapitre (528 756,77 €) est à peu près identique à l'an dernier (531 534,88€). En effet, en application de l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983, les communes de Roybon, Marnans et Montfalcon ont signé une convention permettant de fixer les contributions pour les années scolaires 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016. Nous bénéficions donc d'une recette exceptionnelle. Néanmoins, il convient de souligner que la contribution des communes est désormais revalorisée de l'ordre de 20% grâce à une meilleure prise en compte des charges de personnel.

1.2.4 Autres produits de gestion courante

- Le départ de la perception de Roybon, qui louait un bien communal, a mis un terme au 30 juin 2015 à un loyer important. L'immeuble a fait l'objet de travaux d'aménagement qui ont permis de séparer le bâtiment pour mettre un logement à la location et de créer un local commercial. Le logement est loué depuis la fin 2015 et Groupama s'installe courant septembre dans le local commercial. En année pleine, sur ce bâtiment, la commune encaissera un revenu de 12 120 € contre 6 780 € avant le départ de la perception.
- Nous avons identifié dans le parc de la commune un petit logement vacant depuis des années. Des travaux réalisés en régie au 1^{er} semestre 2016 nous ont permis de le mettre à la location et un bail doit être signé courant septembre pour un loyer mensuel de 250 €.
- Le bar du lac faisait l'objet jusqu'à présent d'une location estivale pour un loyer de 1 500 €. Dans le cadre du budget 2016, la commune a réalisé quelques travaux d'investissement (extension de la terrasse, agrandissement de la cuisine, création d'un WC PMR) et a signé un bail dérogatoire au bail commercial de 35 mois avec un loyer annuel de 4 200 €/an et la prise en charge par l'exploitant de toutes les charges (TEOM, téléphonie, électricité...) qui incombait jusqu'à présent à la commune.
- Depuis plusieurs années, la commune mettait gracieusement à disposition de Pierre et Vacances un local pour ses activités dans le cadre de son projet. Il a semblé légitime de mettre un terme à cette situation. Ce local est désormais loué depuis le 1^{er} janvier 2016 pour un montant de 600 €/mois (hors charges).
- Nous avons constaté que le loyer demandé au délégataire du camping n'avait pas fait l'objet depuis plusieurs années d'une revalorisation, contrairement à ce qui est prévu à l'article 23 du contrat. Nous avons pu émettre un rappel pour les années 2014 et 2015.

Un suivi des impayés a été mis en place.

Les résultats sont là puisque le niveau des recettes dépasse les prévisions et tous les résultats antérieurs.

		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Chapitre 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	97 612,21	107 419,70	108 784,46	109 721,20	136 891,47

Le tableau ci-dessous présente le total des recettes de la section de fonctionnement. Il montre le niveau très élevé des recettes de gestion des services et des recettes réelles par rapport aux exercices antérieurs. S'agissant des recettes totales de fonctionnement il convient de préciser que le résultat exceptionnel de 2014 provient de la vente du Bois des Avenières.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
RECETTES DE GESTION DES SERVICES	1 178 909,34	1 171 817,14	1 136 746,23	1 165 997,49	1 239 919,13
TOTAL DES RECETTES REELLES	1 198 801,60	1 175 950,88	1 759 575,06	1 167 772,40	1 260 457,40
7761 DIFFERENCES SUR REALISATIONS	17 310,00				2995,2
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 216 111,60	1 175 950,88	1 759 575,06	1 167 772,40	1 263 452,60

En conclusion de l'analyse de la section de fonctionnement, il convient de souligner que les efforts entrepris ont produit des résultats qui vont au-delà des estimations qui figuraient dans le Budget Prévisionnel.

Jamais dans son histoire récente la commune de Roybon n'avait si peu dépensé en fonctionnement, tandis que ses recettes de fonctionnement atteignent un niveau record. Les conséquences sont immédiates à travers la reconstitution d'une capacité d'autofinancement positive. Une première dans l'histoire récente de la commune.

2 La section d'investissement

La note ne s'attarde pas sur les écritures liées à des corrections d'imputation, des sorties d'inventaire ou des écritures d'ordre.

2.1 Les recettes

2.1.1 Les subventions

Le décalage entre les subventions attendues et les subventions perçues s'explique en raison de deux facteurs :

- Le report des travaux de voirie initialement prévus en 2016 en 2017 (subventions attendues du Département et de l'Etat)
- L'installation du distributeur automatique de billets en fin d'année n'a pas permis la perception des subventions sur cet exercice (Département et Communauté de Communes)

	RECETTES		BP+DM 2016	CA 2016
chapitre 13	SUBVENTIONS:		88 939,65	29 317,73
	dont:	ETAT	20 755,65	
		DEPARTEMENT	58 184,00	17 680,00
		GROUPEMENTS	10 000,00	
		DETR (travaux de voirie)		11 637,73

2.1.2 Dotations, Fonds divers, Réserves

Le FCTVA est conforme aux prévisions et la prévision en matière de taxe d'aménagement, inspirée des exercices antérieurs (aucun élément ne permet de prévision étayée) s'est avérée un peu optimiste.

	RECETTES	BP+DM 2016	CA 2016
chapitre 10		21 848,69	18 453,06
dont:	FCTVA	16 849,69	16 849,00
	TAXE D'AMENAGEMENT	5 000,00	1 604,06

2.1.3 Les recettes d'opérations pour compte de tiers

La commune a perçue 215 324 € du Département en application de la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage de la voie de contournement. Des écritures de régularisation feront l'objet d'une délibération à l'occasion du prochain Conseil Municipal.

2.2 Les opérations d'équipement

- Opération 101 :

58 387,85 € de dépenses dont :

- 15 063,08 € de travaux pour l'aménagement du bar du lac
- 3 600 € de travaux de reprise de concessions en état d'abandon
- 12 180 € d'études sur l'aménagement du secteur Est du centre-bourg
- 15 046,11 € de travaux sur divers bâtiments communaux (comptes 21318 et 2135)
 - dont :
 - 4 457,40 € de travaux sur le bâtiment (appartement et commerce) de l'ancienne perception
 - 9 955,47 € pour la salle des anciens

- 7 116 € pour des relevés topographiques sur le secteur Est du centre-bourg

- **Opération 104 :**

35 541,12 € de dépenses (dont 13 391,47 € ne sont que des corrections d'imputation sur des exercices antérieurs)

- 8 400 € pour l'acquisition d'une épareuse
- 4 156,76 € pour l'acquisition d'un nouvel automate du système de chauffage du groupe scolaire
- 1 548,60 € de mise aux normes électrique et chauffage dans les logements de la gendarmerie
- 4 418,39 € de matériel informatique (école, mairie et bibliothèque)
- 939,60 € acquisition d'horloges digitales pour gérer l'éclairage public

- **Opération 106 :**

- 33 600 € de renforcement de chaussées (réalisés fin 2015)

- **Opération 114 :**

4 500 € ont été consacré la mission d'assistance pour la digue pour édicter les préconisations en matière de suivi de l'ouvrage.

2.3 Les charges financières

		BP+DM 2016	CA 2016
chapitre 16	Remboursement d'emprunts	194 660,00	194 174,48
dont:	Emprunts en euros	177 544,00	177 620,93
	Dépôts et cautionnements reçus		937,55

Au total les dépenses de la section d'investissement se présentent ainsi :

		BP+DM 2016	CA 2016
TOTAL DES DEPENSES REELLES		688 076,31	580 137,63
chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	2 995,20
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		688 076,31	583 132,83

3 Le bilan financier

La situation financière de la commune au 31 décembre 2016 se présente donc de la manière suivante :

EXERCICE 2016	Dépenses	Recettes	Résultats N	
Fonctionnement	1 055 726,35 €	1 263 452,60 €	207 726,25 €	Excédent
Investissement	583 132,83 €	563 943,52 €	-19 189,31 €	Déficit

RESULTATS N-1		
Fonctionnement	Excédent	175 979,48 €
Investissement	Excédent	184 154,75 €

RESTES A REALISER	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Investissement	60 713,16 €	0,00 €

RESULTAT CUMULE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 055 726,35 €	1 439 432,08 €
Investissement	643 845,99 €	748 098,27 €
TOTAL CUMULE	1 699 572,34 €	2 187 530,35 €
EXCEDENT GLOBAL A L'ISSUE DE LA GESTION 2016 487 958,01 €		